

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 décembre 2016

Compte rendu sommaire

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 10 membres présents, à 10 h a abordé les points suivants :

1 – Installation et mise à disposition d'un fil neige :

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre la commune et le foyer de ski de fond, ayant pour objet l'installation et la mise à disposition du fil neige sur le plateau de Solaison.

2 – Tarif des billets accès aux pistes ski alpin :

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'instaurer un tarif unique à 3 € pour les tickets de ski alpin. La gratuité pendant le temps scolaire pour les écoles implantées sur le territoire de la Communauté de Communes Faucigny-Glières est également instaurée.

3 – Remboursement des frais de secours sur le domaine skiable de Solaison :

Les frais de secours sur piste sur le domaine skiable de Solaison sont approuvés à l'unanimité et s'établissent ainsi :

- 70 €, front de neige, piste verte, plateau et piste ski alpin (zone A)
- 130 €, piste bleue et rouge, hors zone A (zone B)

Les frais de transport en ambulance et autres opérations de secours seront facturés selon les frais engagés.

4 – Budget principal, autorisation de mandatement anticipé en investissement :

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans l'attente de l'adoption du budget primitif à venir, dans la limite du quart de l'exercice précédent selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 6 250 €

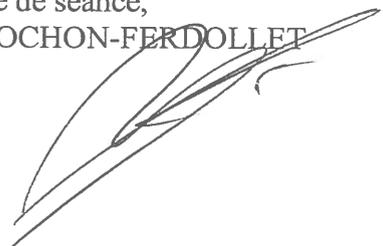
Chapitre 21 : 53 270 €

Divers :

- Visite de Mr Chabert (délégué montagne pour la région Auvergne Rhône-Alpes)
- ONF coupe de bois 2016, recette attendue 6 680 €
- Réversion forfait ski de piste, 50% à la commune

Le secrétaire de séance,

Benjamin TOCHON-FERDOLLET



Le Maire,
Didier LAYAT

